



Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents,

OBJET: Elections professionnelles 2022 – Affichage des listes électorales

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président,

Le 8 décembre prochain auront lieu les élections des représentants du personnel auprès des commissions administratives paritaires, des commissions consultatives paritaires et des comités sociaux territoriaux. Pour faire suite à la circulaire du centre de gestion du 27 juin 2022, vous avez communiqué toutes informations relatives à l'établissement des listes électorales par référence à la date du 8 décembre 2022.

Les listes électorales doivent faire l'objet d'une publicité soixante jours au moins avant la date fixée pour le scrutin, soit au plus tard le 9 octobre 2022. Celles-ci sont disponibles sur le portail Gestion des Ressources Humaines du centre de gestion.

Il vous appartient de les imprimer et de les afficher dans votre collectivité avant cette date. Le chemin d'accès pour y accéder est le suivant :

Onglet : « Collectivité »

Rubrique : « Elections paritaires » « Edition des électeurs »

civil
RESSOURCES HUMAINES

Mon dossier CDG **Collectivité** Le personnel Le statut Les arrêts maladie

▶ Traitements collectifs

▼ Elections paritaires

- Saisie des électeurs
- Editions des électeurs**

[Changer de collectivité](#)

ANGERS Centre Départ. de Gestion de Maine et Loire

Editions

- [Edition liste Election professionnelle CCP 2022](#)
- [Edition liste Election professionnelle CST 2022](#)
- [Edition liste Election professionnelle CAP 2022](#)

Accès aux listes électorales

Vous devez également **afficher dans les locaux administratifs de votre collectivité, mention de la possibilité de consulter la liste électorale et du lieu de cette consultation.**

Du jour de l'affichage des listes jusqu'au 19 octobre 2022, les électeurs peuvent vérifier les inscriptions, et, le cas échéant, présenter à l'autorité territoriale des demandes d'inscription ou des réclamations contre les inscriptions ou omissions des listes électorales. **Aussi, toute demande de radiation, d'adjonction ou de modification de la liste électorale devra être transmise au CDG49 jusqu'au 19/10/2022 par email à l'adresse electionsprofessionnelles@cdg49.fr**

Le matériel de vote vous sera expédié par le centre de gestion à partir du 9 novembre 2022 et vous devrez le remettre aux agents au plus tard le 28 novembre 2022.

Je vous communiquerai ultérieurement toute information utile à la poursuite du processus électoral.

Avec mes remerciements,

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,
Elisabeth Marquet

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'EM' or similar, written in a cursive style.